



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Préfecture de l'Hérault
Sous-préfecture de Béziers

Pôle départemental F.C.T.V.A.
Mail : sp-fctva-beziers@herault.gouv.fr

Béziers, le 27 MAI 2016

Le Préfet de l'Hérault

à

Mesdames et messieurs les Maires du
département de l'Hérault

Mesdames et messieurs les Présidents des
établissements publics de coopération
intercommunale à fiscalité propre du
département de l'Hérault

Mesdames et messieurs les Présidents des
syndicats intercommunaux et des syndicats
mixtes du département de l'Hérault

Objet : Imputation des mandats aux comptes créés au 1er janvier 2016 relatifs aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie

Dans le cadre de l'élargissement de l'éligibilité au fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées à compter du 1er janvier 2016, les comptes d'imputation 615221, 615231 et 61521 ont été créés par le législateur afin d'isoler comptablement ces dépenses dans vos déclarations.

Dans le même temps, la dématérialisation progressive de la mise en paiement des dépenses de vos services ne permet plus aux comptables publics d'effectuer le contrôle exhaustif des imputations comptables de l'ensemble de vos dépenses.

Aussi, compte tenu des conséquences directes financières et autres impactant mes services chargés de l'instruction de vos déclarations au fonds de compensation de la T.V.A. j'attire plus particulièrement votre attention sur l'importance de sensibiliser vos agents chargés de l'imputation comptable des mandats de dépenses de votre collectivité, notamment des comptes créés au 1er janvier 2016. En effet, je vous rappelle que ces nouveaux sous-comptes du chapitre 61 ne sont pas destinés à recevoir des dépenses de fournitures ou de travaux en régie, mais des dépenses de prestations réalisées exclusivement par des prestataires extérieurs concernant l'entretien des bâtiments publics de votre collectivité (compte 615221) et de la voirie (compte 615231).

Bien entendu mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile de connaître.

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-Préfet de Béziers

Christian POUGET